

8 Dans tous les autres cas, vous devez quitter la Nouvelle-Zélande avant la date d'expiration de votre visa ou être expulsé.

Venez-vous en Nouvelle-Zélande pour suivre un traitement ou une consultation médicale ou pour donner naissance ? Oui Non

Choisissez une option : Je suis titulaire d'un visa d'entrée temporaire. (Cochez oui si vous êtes actuellement titulaire d'un visa, même s'il n'est pas apposé sous forme de vignette dans votre passeport). Oui

ou Je ne suis pas titulaire d'un visa et je ferai une demande de visa de visiteur à l'arrivée. Oui

9 Avez-vous déjà été condamné à une peine d'emprisonnement de 12 mois ou plus ou avez-vous déjà été expulsé, renvoyé ou reconduit à la frontière d'un pays ? Oui Non

10 Je déclare que les informations que j'ai fournies sont justes, correctes et complètes.

Signature Date

(un parent ou un tuteur doit signer pour les enfants âgés de moins de 18 ans)

Pour votre prochain voyage en Nouvelle-Zélande, pensez à remplir votre New Zealand Traveller Declaration en ligne plutôt que cette version papier sur : www.travellerdeclaration.govt.nz

Les informations que vous fournissez sont collectées aux fins de l'administration des lois relatives à la douane, à l'immigration, à la biosécurité, à la sécurité aux frontières, à la santé, à la faune et la flore, à la police, au recouvrement des amendes, à la justice, aux allocations, aux services sociaux, aux élections, aux recettes fiscales et aux devises. Les autorités frontalières en ont besoin pour remplir leurs fonctions légitimes. Lorsque la loi le permet, elles pourront être communiquées à d'autres administrations, y compris pour le recoupement de données. Ces informations seront utilisées par Statistics New Zealand à des fins statistiques.

Vous trouverez plus d'informations sur l'utilisation de vos données par ces entités sur : www.travellerdeclaration.govt.nz/privacy ou par le formulaire de contact ci-dessous.

Conformément à la loi de 2020 sur la protection de la vie privée (Privacy Act 2020), vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et de les rectifier. Pour exercer ce droit, veuillez contacter le service des douanes de Nouvelle-Zélande (New Zealand Customs Service) par téléphone au 0800 428 786 ou par e-mail : privacyrequest@customs.govt.nz. Vous pouvez également vous adresser au service d'immigration de Nouvelle-Zélande en envoyant un courrier à Immigration New Zealand, PO Box 1473, Wellington.

New Zealand Traveller Declaration

Whakapuakanga
Tangata Haere ki
Aotearoa

Vous n'avez PAS besoin de remplir ce formulaire papier si vous avez déjà rempli une New Zealand Traveller Declaration en ligne sur www.travellerdeclaration.govt.nz, ou via l'application mobile.

- La New Zealand Traveller Declaration est un document à valeur juridique. Toute fausse déclaration peut entraîner des pénalités, y compris la confiscation de marchandises, des amendes immédiates d'un montant minimum de 400 NZD, des poursuites, des peines d'emprisonnement et l'expulsion du pays. Une New Zealand Traveller Declaration doit être remplie pour chaque passager, enfants compris.
- Veuillez compléter toutes les rubriques en anglais. Écrivez en majuscules, par ex. : NEW ZEALAND ou répondez à l'aide d'une coche :

1 Numéro du vol / nom du bateau

Port étranger où vous avez embarqué à bord de cet avion / bateau

Numéro de passeport

Nationalité indiquée dans le passeport

Nom de famille

Prénoms

Date de naissance jour mois année

Pays de naissance

Profession ou emploi

Adresse résidentielle ou de contact complète en Nouvelle-Zélande

E-mail

Numéro de téléphone

2a Remplissez cette section si vous habitez en Nouvelle-Zélande. Sinon, passez à la question 2b.

Pendant votre séjour à l'étranger, dans quel pays avez-vous passé le plus de temps ?

Quelle était la raison PRINCIPALE de votre voyage ?

- visite d'amis/de parents affaires vacances
 conférence/convention éducation autre

Dans quel pays vivrez-vous principalement au cours des 12 prochains mois ?

- Nouvelle-Zélande autre

2b Répondez à cette question si vous N'habitez PAS en Nouvelle-Zélande.

Combien de temps comptez-vous séjourner en Nouvelle-Zélande ?

- De manière permanente ou années mois jours

Si vous NE séjournez PAS de manière permanente, quelle est la raison PRINCIPALE de votre visite en Nouvelle-Zélande ?

- visite d'amis/de parents affaires vacances
 conférence/convention éducation autre

Quel est le dernier pays dans lequel vous avez vécu pendant au moins 12 mois ?

Etat, province ou préfecture Code postal

3 Dressez une liste des pays visités au cours des 30 derniers jours :

4 Connaissez-vous le contenu de vos bagages ? Oui Non

5 Apportez-vous en Nouvelle-Zélande :

- Des aliments** : cuits, crus, frais, en conserves, emballés ou séchés ? Oui Non
- Des animaux ou des produits d'origine animale** : y compris viande, produits laitiers, poisson, miel, produits apicoles, oeufs, plumes, coquillages, laine brute, peaux, os ou insectes ? Oui Non
- Des plantes ou des produits d'origine végétale** : fruits, fleurs, graines, bulbes, bois, écorce, feuilles, noix, légumes, parties de plantes, champignons, canne, bambou ou paille, y compris pour des offrandes religieuses ou pour un usage médicinal ? Oui Non

D'autres articles présentant un risque pour la biosécurité, y compris :

- Médicaments pour animaux, cultures biologiques, organismes, sol ou eau ? Oui Non
- Équipements ou vêtements utilisés avec des animaux, des plantes ou de l'eau, y compris pour le jardinage, l'apiculture, la pêche, les sports aquatiques ou des activités de plongée ? Oui Non
- Articles utilisés pour des activités de plein air, y compris chaussures, tentes, équipements de camping, de chasse, de randonnée, de golf ou de sport ? Oui Non

Au cours des 30 derniers jours (en dehors de Nouvelle-Zélande) avez-vous visité des aires de nature sauvage, été en contact avec des animaux (chats et chiens domestiques exceptés) ou visité des propriétés élevant ou transformant des animaux ou des plantes ? Oui Non

6 Apportez-vous en Nouvelle-Zélande :

- Médicaments** : plus de 3 mois de traitement ou des médicaments prescrits à un tiers ? Oui Non
- Marchandises prohibées ou à usage restreint** : par exemple, armes, publications indécentes, espèces menacées de flore ou de faune, substances illicites ou réglementées ? Oui Non
- Alcool** : plus de 3 bouteilles d'alcool fort (ne dépassant pas 1,125 litres chacune) et 4,5 litres de vin ou de bière ? Oui Non
- Tabac** : plus de 50 cigarettes ou de 50 grammes de produits du tabac (y compris un mélange de cigarettes et d'autres produits du tabac) ? Oui Non
- Marchandises achetées à l'étranger et/ou en détaxe en Nouvelle-Zélande** : d'une valeur totale de plus de 700 NZD (cadeaux y compris) ? Oui Non
- Marchandises transportées dans le cadre professionnel ou destinées à un usage commercial** ? Oui Non
- Des marchandises transportées pour le compte d'une autre personne** ? Oui Non
- Argent en espèces** : 10 000 NZD ou plus (ou l'équivalent en devises étrangères), y compris chèques de voyage, chèques bancaires, mandats postaux, etc. Oui Non

7 Êtes-vous titulaire d'un passeport néo-zélandais en cours de validité ou d'un visa de résident ? Oui Non
Si oui, passez à la question 10.

Êtes-vous un citoyen néo-zélandais utilisant un passeport étranger ? Si oui, passez à la question 10. Oui Non

Êtes-vous titulaire d'un passeport australien ou d'un visa de résident australien permanent qui vous permet de retourner en Australie depuis l'étranger ? Si oui, allez à 9. Oui Non